

Limited et un certain nombre de compagnies de pâtes et papiers.

L'autre jour a paru dans le *Telegram* de Toronto, un article d'un rédacteur que connaissent bien les députés, Dalton Camp. Il commentait une résolution adoptée à l'autre endroit et proposée par un ancien organisateur national du parti libéral, le sénateur Davey. On a institué un comité auquel on a donné pour mandat d'examiner la propriété par une seule personne de presque tous les quotidiens, postes de radio et de télévision de langue anglaise du Nouveau-Brunswick. Par qui? Par K. C. Irving. Il ne faut peut-être pas accorder d'importance, comme le fait remarquer M. Camp, au fait que ce n'est que lorsque M. Irving a commencé à s'opposer au parti libéral du Nouveau-Brunswick que certaines personnes ont commencé à s'intéresser au pouvoir que détenait ce dernier. Je ne fais cette observation au passage que pour indiquer l'influence énorme qu'a M. Irving dans les Maritimes.

On peut jeter un coup d'œil sur les intérêts d'un citoyen bien connu de Toronto—ou est-ce plutôt des îles Bahamas?—M. E. P. Taylor à qui appartiennent, par l'entremise de sa compagnie, une très forte proportion de brasseries canadiennes, les Dominion Stores, les Hollinger Gold Mines, la B.C. Forest Products, la Massey-Ferguson, la Standard Radio; je pourrais peut-être continuer pendant encore une heure. On pourrait étudier une autre société dont le nom n'est pas inconnu aux députés de la Chambre. Je songe à James Richardson and Sons, qui contrôle, en tout ou en partie, plusieurs compagnies. Ce sont la North American Elevators, l'Intercolonial Trading Pioneer Grain, la Valley Investments, etc. Tout cela a été étudié dans le livre que j'ai cité: «Intercorporate Ownership» rédigé par le Bureau fédéral de la statistique. J'ai essayé de demander au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) si son ministère utilisait ces renseignements et étudiait cette documentation pour voir si cette croissance, cette agglomération des sociétés, allaient à l'encontre, d'abord, de la législation canadienne contre les coalitions. Après tout, c'est un gouvernement libéral qui, il y a cinquante ans ou plus, a été le premier à proposer les mesures contre les coalitions. Cette législation n'a pas été très efficace, mais ces lois sont-elles aujourd'hui enfreintes au moyen de fusions et, si oui, le gouvernement a-t-il de nouvelles mesures à proposer?

• (10.10 p.m.)

Ces fusions de sociétés ne sont-elles pas la cause que les prix sont de plus en plus fixés,

non d'après la loi de l'offre et de la demande, ni d'après les prix de revient, mais seulement d'après l'idée que les propriétaires, les directeurs et les administrateurs de ces sociétés, se font des prix maximums qu'on peut payer? Les pâtes et papiers ne coûtent-ils pas si cher parce que la concurrence n'existe plus dans cette industrie depuis une cinquantaine d'années? Le pétrole et les minerais ne coûtent-ils pas plus cher qu'ils ne devraient? Ce sont là les questions qui figurent dans ce rapport, avec plus de détails et en des termes beaucoup plus énergiques que ceux que moi-même ou n'importe quel député de mon parti n'ont osé employer jusqu'ici. A mon sens, la Chambre et le grand public ont le droit de savoir le plus tôt possible, sinon ce soir même, quelles mesures le gouvernement compte prendre dans ce domaine.

Il y a un dernier point dont j'aimerais parler. Aussi complet qu'il puisse être, ce rapport ne signale pas aux Canadiens les vrais propriétaires de ces sociétés. Il se contente de préciser que bon nombre des avoirs sont au nom d'autres personnes. Il s'agit de sociétés nominales, dont nous ignorons les vrais propriétaires. Quand aurons-nous une loi, comme celle qui existe aux États-Unis, qui exigera que les sociétés tant publiques que privées déclarent leurs vrais propriétaires, la valeur de leurs avoirs, de leurs profits, du pourcentage de leurs profits par rapports aux capitaux investis? Ces questions sont d'une importance primordiale pour les Canadiens, et nous ne pourrions y trouver réponse avant que le gouvernement adopte les mesures qui s'imposent. Je crois que nous avons le droit de savoir quand nous obtiendrons une loi de ce genre.

M. Stanley Haidasz (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Cette publication du Bureau fédéral de la statistique renferme les données que les sociétés dont les revenus dépassent 500,000 ou les avoirs, \$250,000, doivent déclarer aux termes de la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Des copies de ces déclarations sont gardées dans les dossiers de la Direction des corporations au ministère de la Consommation et des Corporations, et sont à la disposition du public. La nouvelle publication du BFS, qui est une analyse des données de 1965, ne révèle pas des faits essentiellement nouveaux. Elle les rend simplement plus facilement accessibles au grand public.

Les fonctionnaires du ministère de la Consommation et des Corporations se sont servis de ces renseignements pour une enquête sur une fusion générale et aussi pour une étude sur la concentration de la propriété dans les